

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
2B – HAUTE-CORSE

De la commune de Vallica

Séance du 23 mars 2024 à 11 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI de CAPO Frédérique, M LUIGI Serge, M LUIGI Toussaint.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

## Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 7
- Procurations : 0
- Votants : 7
- Absents : 0

N° de la délibération  
1/2024

Date de convocation  
13 mars 2024

Date d'affichage  
27 mars 2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en matière d'état civil, la mairie est garante de la tenue et de la conservation des registres d'état civil.

Les registres de moins de 135 ans sont les plus manipulés, (photocopies, apposition de mentions), et ils s'abiment, aussi, afin d'assurer la sécurisation et la pérennisation des documents, il est souhaitable de procéder à leur numérisation.

La commune possède déjà un logiciel d'état civil, dans lequel cette version numérique pourra être intégrée, ce qui permettra également de respecter les évolutions législatives régulières.

Pour cela, deux prestataires ont été contactés, un seul nous a transmis un devis d'un montant de 3 000,00 € HT.

En conséquence, le Maire propose d'approuver, la numérisation et l'indexation des registres de l'Etat Civil des 135 dernières années et de solliciter, vu que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet, une aide financière auprès de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

- |                         |     |      |            |
|-------------------------|-----|------|------------|
| • Collectivité de Corse | 80% | soit | 2 400,00 € |
| • Commune               | 20% | soit | 600,00 €   |

Oui l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la numérisation et l'indexation des registres de l'Etat Civil des 135 dernières années ;
- Le plan de financement proposé ;
- Et autorise le Maire à signer tous documents afférant à ce projet.

Le Maire,

Fait et délibéré à Vallica, le 23 mars 2024

M Castellani Jean-René  
(Signature et Cachet)